Parlement européen
2014-2019

Document de séance

B8-0131/2018

28.2.2018

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 133 du règlement intérieur

sur une demande d'assouplissement des recommandations sur les biocarburants

Joëlle Mélin, Philippe Loiseau

B8-0131/2018

Proposition de résolution du Parlement européen sur une demande d'assouplissement des recommandations sur les biocarburants

Le Parlement européen,

– vu l'article 133 de son règlement intérieur,

A. considérant que la parité actuelle euro-dollar est très défavorable à l'Union européenne;

B. considérant que la fiscalité de certains États membres sur les carburants automobile a atteint un niveau tel qu'elle grève le budget et le pouvoir d'achat;

C. considérant que les automobilistes, notamment ceux des zones rurales, n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule personnel dans leur vie professionnelle et quotidienne;

1. demande un assouplissement des recommandations sur les carburants alternatifs aux carburants fossiles, en particulier les biocarburants;

2. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission